

Professions et lieux de travail

Paysagiste

Sur cette page

[Que fait un paysagiste?](#)

[Quels sont les principaux risques pour la santé et la sécurité des paysagers?](#)

[Quelles sont les mesures de prévention que l'on peut adopter?](#)

[Quelles sont les méthodes de travail sécuritaires qu'il faut connaître?](#)

Que fait un paysagiste?

Sous le terme « paysagiste » on regroupe les jardiniers, les responsables de l'entretien des verts, les spécialistes en entretien de pelouse et les techniciens en horticulture. Ces personnes peuvent travailler en entreprise ou à la maison, à l'intérieur ou à l'extérieur. Les paysagistes travaillent généralement pour une entreprise d'aménagement paysager, ou en tant qu'employé municipal responsable de l'entretien des parcs de la ville.

Les principales tâches des paysagistes consistent à :

- Planifier, créer et entretenir des milieux paysagers pouvant comporter des fleurs, des plantes, des arbres, des pelouses, des clôtures, des terrasses, des patios ou des éléments hydrographiques.
- Préparer et pulvériser des mélanges chimiques en utilisant divers types d'équipements.
- Manœuvrer des équipements motorisés et des outils à main.

Quels sont les principaux risques pour la santé et la sécurité des paysagers?

Selon l'emploi exact de la personne ou l'emplacement géographique où elle travaille, voici les risques éventuels auxquels elle est exposée :

- Exposition à des déchets infectieux humains et animaux.
- Irritation ou réaction allergique causée par des plantes, des morsures, ou des piqûres d'insectes.

- Exposition au [virus West Nile](#), à la [maladie de Lyme](#) ou à la fièvre pourprée des montagnes Rocheuses.
- [Histoplasmosse](#) causé par les excréments d'oiseaux.
- [Hantavirus](#) causé par les excréments de souris.
- Exposition à des pesticides et à d'autres produits dangereux.
- Douleurs ou blessures causées par des [postures de travail contraignantes](#), l'exécution de [tâches répétitives](#) ou le [levage](#) d'objets lourds.
- [Bruit](#).
- Exposition à des [températures extrêmes](#) ou à des conditions météorologiques extrêmes (y compris la [foudre](#)).
- Conduite automobile, y compris l'usage de [téléphones cellulaires et d'autres dispositifs](#), et la [conduite hivernale](#).
- Exposition au rayonnement UV (risque de [cancer de la peau causé par le soleil](#)).
- Travail avec de la [machinerie d'aménagement paysager](#), des [outils à main](#) et [mécaniques](#), des [scies à chaîne](#), et des [échelles](#)
- [Machinerie d'aménagement paysager](#), [outils à main](#) et [mécaniques](#), [scies à chaîne](#), et [échelles](#).
- Travail à proximité de lignes de transport d'électricité.
- Exposition aux produits inflammables (p. ex. carburants)
- [Stress](#).
- [Travail en isolement](#).

Quelles sont les mesures de prévention que l'on peut adopter?

- Se [laver les mains](#) fréquemment.
- Enlever les vêtements et les chaussures souillés de manière à éviter de contaminer le domicile et les autres endroits « propres ».
- Laver les articles contaminés avant de les réutiliser ou de les jeter.
- Lire la [fiche signalétique](#) (FS) de chaque produit chimique utilisé.
- Se couvrir les membres pour éviter les piqûres d'insectes.
- Se protéger du [soleil](#) et des [températures extrêmes](#) (chaudes ou froides).
- Connaître les techniques sécuritaires de [levage](#).

- Porter l'[équipement de protection individuelle](#) approprié.
 - Savoir comment utiliser l'équipement et les outils en toute sécurité.
-

Quelles sont les méthodes de travail sécuritaires qu'il faut connaître?

- Mettre en œuvre les techniques sécuritaires de [levage](#).
 - Travailler avec des équipements, des outils et des échelles en toute sécurité.
 - Respecter les recommandations des [fiches signalétiques](#) (FS) lorsqu'on travaille avec des produits chimiques.
 - Utiliser des marches à suivre en matière de sécurité en ce qui concerne :
 - l'emploi de pesticides et autres substances
 - l'utilisation d'outils électriques et d'autres équipements
 - l'utilisation d'échelles
 - l'utilisation de machines comme une tondeuse, une scie à chaîne, un véhicule, etc.
 - Utiliser, entretenir et entreposer l'[équipement de protection individuelle](#) conformément aux recommandations du fournisseur.
 - Demeurer bien hydraté pour éviter le [stress thermique](#).
 - Connaître les signes d'une piqûre d'insecte et savoir comment identifier les tiques.
 - Respecter les règles de sécurité de l'entreprise.
 - Connaître les marches à suivre pour [signaler les risques](#).
 - Respecter les méthodes d'[entretien appropriées](#).
-

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2021-01-08

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.